

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 4 DÉCEMBRE 2017  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le quatre (4) décembre 2017 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Magella Roussel, maire, messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola, Jasmin Couturier, Hugo Béland et Yann-Érick Pelletier et madame la conseillère suivante : Myriam St-Laurent. Madame Josée Martin absente.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
M. Le Maire ouvre la séance par la prière.
- 2. 2017-205 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.  
Il est proposé par Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie du procès-verbal de la séance du 13 & 27 novembre 2017 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.  
  
**2017-206**  
Il est proposé par Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux des séances telles que présentées.
- 4. 2017-207 ACCEPTATION DES COMPTES**  
Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois et les documents relatifs aux contrôles administratifs. Le montant des comptes est 9 977.60\$ pour le 2731.

**LISTE DES COMPTES DU MOIS**

ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE NOV 2017	553422	C1701178	242,03
BELL MOBILITÉ INC	CELL VOIRIE NOV 2017	NOVEMBRE17	L1700072	19,50
TECHNOLOGIES BIONEST INC.	ENT. BIONEST 96RG 6	SV219623	C1701179	275,77
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PIN, PELLE	FCL0013634	C1701180	34,77
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CORROSTOP FLUO	fck0169029	C1701180	16,07
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	SIGNALISATION			
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CORROSTOP	FCK0171463	C1701180	24,11
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	DÉCORATION			
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	INTERRUPTEUR , S MUNI	FCK0171245	C1701180	9,82
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	GANT,CONDUIT, RUBAN	FCK0171622	C1701180	32,81
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	LAVE VITRE	FCK0171631	C1701180	5,93
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	SEL A GLACE	FCK0172204	C1701180	18,29
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BROCHE TACEUSE	FCK0172218	C1701180	7,22
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CLÉ DOUBLE	FCK0172583	C1701180	6,87
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BAC BLEU, PILE	FCK0172781	C1701180	94,81
SERVICES JULION DESROSIERS-DESRO.CA	INST. IP WIFI SALLE MUNI-C.LEP	546	C1701181	2 403,10
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION NOV 2017	201702904959	C1701182	8,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. 2207 RTE 132	655001956843	L1700073	33,23
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. BUREAU	625301769774	L1700073	205,50
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	reliure, pince fournitures bur	258583	C1701183	34,20
MINSTRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMB. TX TPS JUIL A	2017-11-07	M1701176	26,80

SEPT 2017				
MRC DE LA MITIS	MAJ. CONFECTION/ÉQUILE ROLE	34255	C1701184	972,44
MRC DE LA MITIS	HEURES INPECTION OCT 2017	34241	C1701184	453,87
PLOMBERIE ROBERT DESCHÊNES	ENTRETIEN FOURNAISE	51213	C1701185	138,78
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE NOV 2017	NOV 2017	L1700074	848,92
REVENU QUÉBEC	REMISE NOV 2017	NOV 2017	L1700075	2 330,34
ULTRAMAR	huile chauffage, 339.7L/0.854\$	477361	C1701186	1 315,43
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE NOV 17	2017-11-07	L1700076	49,23
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE NOV 17	2017-11-10	L1700076	50,03
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE TIMBRES	2017-11-10-1	L1700076	31,27
VISA AFFAIRES DESJARDINS	REPAS ÉLECTION	17-11-03	L1700076	6,81
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FOURNITURE REPAS	2017-11-03	L1700076	12,65
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TIMBRES IROULEAU	2017-11-23	L1700076	97,73
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DÉCO C.LEP	17-11-23	L1700076	59,50
VISA AFFAIRES DESJARDINS	LUMIÈRE DÉCO	11-25-2017	L1700076	29,85
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DÉCORATION NOËL	17-11-25	L1700076	31,80
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE NOV 2017	2017-11-17	L1700076	50,12
				<b>9 977.60\$</b>

### BILAN DU MOIS novembre

Salaires nets : 11 employés	7 219.02 \$
<b>Total des factures :</b>	<b>9 977.60 \$</b>
Totaux des salaires et comptes du mois :	17 196.02 \$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	3 883.28 \$
<b>Salaires payés :</b>	<b>7 219.02 \$</b>
<b>Reste à payer :</b>	<b>6 094.32 \$</b>
Solde des comptes :	
no : 2731	664 651.75 \$
no : 2731	163 775.60 \$
no : 91550	155 097.35 \$

#### 5. **CORRESPONDANCE**

#### 6. **2017-208**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – REGROUPEMENT INCENDIE**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 17298 pour le 3<sup>e</sup> versement à la Ville de Mont-Joli pour le regroupement incendie au montant de 12 168.00\$.

#### 7. **2017-209**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC- RAMONAGE DE CHEMINÉE 2017**

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 34213 à la MRC de La Mitis pour le service de ramonage de cheminée 2017 au montant de 8 362.61\$.

#### 8. **2017-210**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT- LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD LTÉE**

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 44036 à Les Excavations Léon Chouinard Ltée pour le creusage du cours d'eau Élisé Dionne dans le rang 5 Ouest au montant de 3 173.31\$.

9. 2017-211 **AUTORISATION DE PAIEMENT-LES PAVAGES LAURENTIENS DIV. DE SINTRA**  
 Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 03799 à Les pavages Laurentiens Div. De Sintra pour les travaux de réfection de voirie dans les rangs 4 Est et Ouest et dans le rang 5 Ouest au montant de 239 175.32\$, qui est réparti comme suit : 149 210.47\$ qui est financé par la TECQ et 89 964.85\$ qui est financé à 50% par le programme AIRRL sur une période de 10 ans et l'autre pour le seuil d'immobilisation. La retenue est déjà enlevée et sera payée l'an prochain.
10. 2017-212 **AUTORISATION DE PAIEMENT- MRC- MISE À JOUR**  
 Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture #34272 à la MRC de La Mitis pour la mise à jour de Servitech au montant de 5 621.12\$.
11. 2017-213 **AUTORISATION DE PAIEMENT- GHD- CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**  
 Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 337548 À GHD Consultants Ltée pour le contrôle qualitatif des matériaux- réfection des ponceaux et de réfection de voirie 4<sup>e</sup> rang Ouest, 4<sup>e</sup> rang Est et 5<sup>e</sup> rang Ouest au montant de 2 577.17\$.
12. 2017-214 **AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPALE-EXERCICE FINANCIER 2018- MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE-PROGRAMME À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPALE- DÉPUTÉ MATANE-MATAPÉDIA**  
 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Joseph-de-Lepage possède un vaste territoire;  
 CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux sont soumis à une circulation important, soit par les résidents permanents, les transports scolaires, les touristes, les travailleurs forestiers et les véhicules lourds;  
 CONSIDÉRANT QUE certains municipaux requièrent des travaux majeures afin qu'ils puissent conserver un niveau de sécurité acceptable pour les usagers.  
 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Joseph-de-Lepage procède à l'entretien courant et préventif sur l'ensemble des chemins municipaux;  
 CONSIDÉRANT QUE le rang 5 Ouest aurait besoin d'entretien majeur pour la réfection de la chaussée;  
 EN CONSÉQUENCE,  
 Il est proposé par Monsieur Hugo Béland, appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de demander au député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, une aide financière de 105 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
13. 2017 **DÉPÔT DE LA LISTE D'ARÉAGES DE TAXES**  
 MENTION : La directrice fait le dépôt de la liste d'arrérages de taxe.
14. 2017-215 **ADOPTION DU CALENDRIER DÉCRÉTANT LES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Considérant** l'adoption du projet de la loi no 82, modifiant diverses dispositions législatives et organisationnelles en matière municipale;  
**Considérant** l'article 148 du C.M. décrétant que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**Pour ces motifs et autres**, sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyée par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte le calendrier suivant :

Lundi, 15 janvier, 20h00	Mardi, 3 juillet, 20h00
Lundi, 5 février, 20h00	Lundi, 6 août, 20h00
Lundi, 5 mars, 20h00	Mardi, 4 septembre, 20h00
Mardi, 3 avril, 20h00	Lundi, 1 <sup>er</sup> octobre, 20h00
Lundi, 7 mai, 20h00	Lundi, 5 novembre, 20h00
Lundi, 4 juin, 20h00	Lundi, 3 décembre, 20h00

15. 2017-216

**AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LES SERVICES INCENDIE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION SUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RAMONAGE ET INSPECTION CHEMINÉE ET LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE.**

Avis de motion est donné par Monsieur Ghislain Vignola pour le règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière, de la sûreté du Québec, le service incendie ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et égouts, de la collecte des matières résiduelles, ramonage et inspection cheminée et la vidange de fosse septique.

16. 2017-217

**MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

**ATTENDU QUE** la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article1);

**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein de cette égalité;

**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU QUE** comme le gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier

Et résolu à l'unanimité de proclamer « St-Joseph-de-Lepage » **municipalité alliée contre la violence conjugale.**

17. 2017-218

**INDEXATION SALAIRE-INSPECTEUR**

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise l'indexation du salaire de l'inspecteur à 2% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

18. 2017-219

**INDEXATION SALAIRE ET PAIE DE VACANCES- DIRECTRICE-GÉNÉRALE**

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise l'indexation du salaire de la directrice à 2% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'indexation du taux de pourcentage à 6% de la

paie de vacances tel qu'indiqué au contrat de travail, suite à 5 ans au service de la municipalité.

19. 2017-220

**INDEXATION SALAIRE-ÉLUS MUNICIPAUX**

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage approuve l'indexation de 2% aux élus(es) pour l'année 2018 comme indiqué au règlement du traitement des élus municipaux.

20. 2017

**DÉPÔT REGISTRE DE DON**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2017 tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Joseph-de-Lepage. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis l'adoption.

21. 2017-221

**SUIVI BUDGÉTAIRE**

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale a affecté des sommes au poste comptable déficitaire afin d'avoir les crédits disponibles. La liste est déposée en consultation au bureau municipal.

22. 2017-222

**REPRÉSENTANT-RÉSEAU BIBLIO**

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme Madame Josée Martin comme représentante pour le réseau biblio.

23. 2017-223

**RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministre des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jasmin Couturier

ET APPUYÉ PAR : Madame Myriam St-Laurent

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil de St-Joseph-de-Lepage mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage.

24. 2017-224

**ACHAT CLASSEUR-BUREAU**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise l'achat d'un classeur 3 tiroirs au coût de 467.99\$ chez Impression Nouvelle image.

25.

**AFFAIRES NOUVELLES**

2017-225

**a) APPUI-LES PARAMÉDICS POUR L'AMÉLIORATION DU SERVICE DANS LA RÉGION**

**CONSIDÉRANT** que les membres de la Fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette demandent une modification de leurs horaires depuis une quinzaine d'années ;

**CONSIDÉRANT** que la modification des horaires de faction vers des horaires à l'heure permettrait d'augmenter le sentiment de confiance de la population envers les services ambulanciers ;

**CONSIDÉRANT** que cette modification des horaires permettrait d'améliorer la qualité de vie des paramédics ;

**CONSIDÉRANT** que le délai supplémentaire de temps de réponse est en moyenne huit minutes de plus dans les meilleures conditions, ce qui peut créer des préjudices aux patients.

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité ;**

**Que** le Conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage appuie la Fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette dans leur démarche pour faire passer les horaires de faction vers des horaires à l'heure pour la région de La Mitis.

**2017-226**

**b) PROMESSE D'ACHAT -PROPRIÉTÉ DU 29, RUE DE LA RIVIÈRE**

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'aller de l'avant dans l'achat du terrain et garage situé au 29, rue de la Rivière (4 371 358), la municipalité procèdera à une promesse d'achat sur l'immeuble mentionnée au montant de 57 000\$. Et nomme M. Magella Roussel, maire et Madame Tammy Caron, dg et sec-trés. à signer la promesse d'achat au nom et pour la municipalité de St-Joseph-de-Lepage.

26.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

27. **2017-227**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité, la fermeture de l'assemblée à 20h40.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.**